

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 17 (1970)
Heft: 5

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Notre chronique de ce mois aura un caractère général beaucoup plus marqué qu'à l'accoutumée, étant entendu qu'elle retrouvera son caractère romand dans la mesure même où les sujets traités s'appliqueront plus ou moins à tel ou tel de nos cantons d'expression française. Il en sera particulièrement ainsi du nouveau film réalisé par l'Office fédéral de la protection civile, qui a été récemment présenté à Berne par M. Walter Koenig, directeur de l'OFPC, cela devant nombre de personnalités, et entre autres M. Ludwig von Moos, conseiller fédéral, chef du Département de justice et police, et plusieurs chefs d'offices cantonaux PC.

«Eaux en furie»

A lui seul, le titre de ce film est parfaitement évocateur des ravages irrémédiables que peuvent provoquer les inondations. Et tout particulièrement celles pouvant provenir des bassins d'accumulation destinés à alimenter nos nombreuses usines hydro-électriques. Et Dieu sait si nos cantons romands sont particulièrement équipés en usines de ce genre. Ce qui fait que le film en question doit retenir tout particulièrement l'attention des responsables intéressés.

Sans parler des destructions de barrages en temps de guerre, comme ce fut le cas en particulier dans la Ruhr, de nombreuses catastrophes ont été à déplorer à l'étranger au cours de ces dix dernières années. Catastrophes causant de nombreuses pertes en vies humaines, et dont l'origine est à rechercher dans les bassins d'accumulation. Et entre autres par la rupture de barrage, suite à des altérations géologiques ou à de forts tremblements de terre ou encore par des glissements de terre et éboulements de rochers dans le lac artificiel faisant déborder l'eau. Mais il peut y avoir d'autres facteurs techniques imputables au barrage lui-même.

Tout ceci n'a pas échappé à nos autorités fédérales qui ont pris une série de mesures depuis un certain nombre d'années, de caractère préventif naturellement, mais aussi de protection de la population. Et en particulier la mise en place de l'«alarme-eau». Réjouissons-nous (à propos de cette alarme) qu'elle puisse être — paraît-il — déclenchée en cas de catastrophe également, et non seulement en cas de conflit armé comme ce fut le cas à

l'origine. Conception contre laquelle nous nous étions personnellement élevé avec vigueur alors que nous nous occupions de ce dispositif pour l'usine au fil de l'eau de Verbois (Genève).

Mesures très strictes lors de la construction de barrage

Partant de toutes ces données et afin de montrer aux populations intéressées en quoi consiste l'«alarme-eau», l'OFPC a donc réalisé le film «Eaux en furie», qui nous paraît tout particulièrement bienvenu, à tous égards. D'abord en indiquant toutes les exigences et mesures techniques imposées avant et pendant la construction d'un barrage, puis les contrôles constants auxquels ils sont soumis en Suisse, dès leur mise en exploitation. Ce qui constitue des garanties valables et exclut pas mal de risques.

Mais il y a les impondérables, et toutes les possibilités de catastrophe que nous avons citées plus haut avec en plus tout ce qui est imprévisible... Donc, et sans dramatiser les choses il apparaît normal d'indiquer aux habitants des vallées, de quelle façon on peut limiter les dégâts. C'est d'ailleurs dans ce but qu'un exercice a été récemment mis sur pied en Valais et dirigé par le chef de l'Office cantonal PC du Vieux-Pays, M. Albert Taramaraz.

Ce qu'il faut faire en cas d'«alarme-eau»

A ce sujet, le film que nous analysons donne toutes les indications nécessaires, et cela en partant d'un simulacre très réaliste de ce que peut provoquer la rupture d'un barrage ou le débordement d'un lac d'accumulation. Lors de l'exercice qui est filmé dans ses moindres détails, la population d'un village des Grisons a joué le jeu de façon remarquable, et il est ainsi loisible de réaliser combien serait ardue la tâche du chef local — puisque tout est coordonné par la protection civile — en pareilles circonstances. Etant entendu que tout doit être étudié à l'avance de ce qui pourrait arriver — avec les éléments fournis au chef local par les organes intéressés — puis ensuite que les mesures préventives soient poussées au maximum. En bref, le nouveau film venait à son heure et l'on doit en féliciter les initiateurs, les réalisateurs... et les acteurs.

Et il est aussi bon de relever que lors de la «première» qui eut lieu à Berne sur invitations, le directeur de l'OFPC eut le geste élégant de faire

projeter en premier lieu la version française, et de la commenter lui-même dans la même langue.

Un nouvel élément permanent de sécurité

Dans notre dernière chronique nous relevions les nombreux projets étudiés actuellement et tendant à une prompt intervention en cas de catastrophe, et à la mise sur pied de certaines formations venant appuyer la protection civile. Cette action étant dévolue avant tout aux troupes PA, avec cet inconvénient que celles-ci n'étaient pas en permanence en service. Or, la chance a voulu que le colonel EM Lavanchy, cdt de la place d'armes de Genève et responsable des écoles de recrues PA, ait attaché quelque importance à nos réflexions. D'où une profitable prise de contact au cours de laquelle l'intéressé nous a donné toutes précisions voulues quant aux *mesures prises dès le 1er janvier 1970*, dans le domaine ci-dessus. Mesures dont on avait vaguement parlé, mais qui sont maintenant réalités et qui consiste en ceci: Le chef de l'EMG a donné les ordres voulus, afin que dans le programme annuel d'instruction des troupes PA on échelonne les écoles diverses et les cours de répétition de telle sorte que tout au long de l'année une compagnie au moins soit sur pied. Compagnie désignée d'avance, dotée d'un puissant matériel d'intervention et pouvant se déplacer dans n'importe quelle région du pays. Cela dans le temps le plus court. Sans entrer dans les détails, on voit vite combien cette récente mesure constitue un nouvel et précieux élément de sécurité pour notre population. Nous savons donc gré au colonel Lavanchy d'avoir bien voulu nous donner ces précisions, notre interlocuteur n'ayant pas manqué de préciser que cette compagnie PA — disponible en permanence, sans que ce soit toujours la même — n'interviendra que sur appel des autorités civiles du canton intéressé.

Du côté des chefs locaux

Nous disions notre désir de voir apparaître dans cette chronique romande tout ce qui pouvait concerner les associations cantonales de chefs locaux. Or voici ce qui nous est communiqué dans ce domaine:

L'Association vaudoise des chefs locaux

a tenu deux assemblées générales en 1969, l'une au Sentier, l'autre à

Chavornay. Malheureusement nous ne connaissons pas la matière traitée lors de ces deux séances.

Association genevoise des chefs locaux

Ce groupement, présidé par M. Daniel Odier — chef local de la commune de Chêne-Bougeries — se réunit pratiquement tous les mois, cela dans le cadre des rapports des chefs locaux genevois. Une des affaires qui ont été traitées dès le début, a été la question des indemnités afférentes aux fonctions de chef

local. Une échelle a été établie en tenant compte du nombre d'habitants des communes intéressées, puis envoyée aux autorités de ces communes. Dans la plupart des cas il a été tenu compte de cette échelle. Mais, comme on connaît les Genevois, il va de soi que d'autres problèmes sont discutés lors de ces rencontres!

Et pourquoi pas un groupement romand des chefs locaux?

D'autres problèmes qui touchent d'ailleurs l'ensemble des chefs

locaux, alors pourquoi ne pas envisager un groupement réunissant tous les intéressés de Romandie? Nous sommes persuadés qu'une telle initiative ne pourrait que valoriser les fonctions de ceux qui sont en «première ligne», c'est-à-dire les chefs locaux, en même temps qu'elle leur permettrait de connaître ce qui se fait dans d'autres cantons.

En attendant, nous rappelons que la présente chronique romande leur est toute grande ouverte. J. Chevalier

Wir fliegen nach Amerika

Informationsreise nach den

USA

vom 10. bis 25. September 1970
Unter dem Patronat der Zeitschrift
«Der Schweizer Soldat»

Interessantes Rundreise-Programm

Besucht werden vor allem die wichtigsten Städte an der Ostküste: New York, Philadelphia und Washington. Die Reise vermittelt einen eindrucklichen Einblick in die Geschichte und Gegenwart des Landes. Neben den allgemeinen Besichtigungen wird besonders den militärischen Aspekten, unter anderem dem Zivilschutz, Aufmerksamkeit gewidmet.

Einige Höhepunkte: Westpoint-Militärakademie, Notfallzentrale der Zivilschutzorganisation für die Stadt New York, Polizei-Ausbildungszentrum, Marinebasis, Stützpunkt der amerikanischen Luftwaffe, Pentagon.

Pauschalpreis: Fr. 2175.— mit Halbpension. Flüge mit El Al. Ausführliche Programme und Auskunft durch die Redaktion «Der Schweizer Soldat», Gundeldingerstr. 209, 4053 Basel, Telefon 061 34 41 15.



Jahresversammlung der Sektion Graubünden des SBZ

Die diesjährige Jahresversammlung der Sektion Graubünden des Schweizerischen Bundes für Zivilschutz findet am

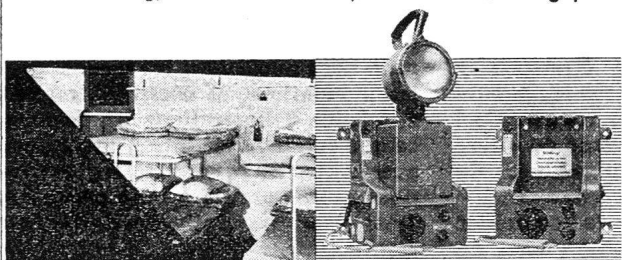
Samstag, 6. Juni, 14 Uhr, im Evangelischen Kirchgemeindehaus an der Brandisstrasse in Chur statt.

Die Traktandenliste ist der persönlichen Einladung zu entnehmen.

Die Mitglieder werden gebeten, sich dieses Datum freizuhalten und der Versammlung durch einen grossen Aufmarsch zum Erfolg zu verhelfen.

Für den Zivilschutz unentbehrlich

Die DOMINIT-Notbeleuchtung schaltet bei Stromausfall selbsttätig ein und bei Rückkehr der Spannung ebenso wieder aus. Keine Wartung, stets einsatzbereit, S.E.V. geprüft.



Dominit-Notbeleuchtung im Schutzraum eines Notspitals. Modell W 270/Z 345 für ortsfesten oder tragbaren Einsatz. Modell S 208/US und System S 300 für feste Aufputzmontage. Verlangen Sie ausführliche Unterlagen durch die Generalvertretung

Angst+Pfister

8052 Zürich · Thurgauerstrasse 96 · Tel. 051 57 65 60

Suchen Sie Mitarbeiter im Zivilschutz?



Stelleninserate im «Zivilschutz» haben nachweisbar beste Erfolge.